

DELIBCS2024.62

SYNDICAT MIXTE DE LA TET - BASSIN VERSANT

Séance du 28 novembre 2024 -17h30 – Salle polyvalente EVORA – Avenue du Stade – 66540 BAHO

OPTI2002 - Attribution du marché de maîtrise d'œuvre Restauration hydromorphologique du lit de la Têt aval - Finalisation de la conception et réalisation d'une première tranche de travaux sur 3,2 km

L'an 2024, le 28 novembre à 17h30, s'est réuni le Comité Syndical Salle polyvalente EVORA à BAHO sous la présidence de monsieur Pierre PARRAT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été envoyés, le 20 novembre 2024, aux délégués titulaires du SMTBV ainsi qu'aux délégués suppléants et conseillers communautaires non titulaires (loi informatique et liberté). Toutes les pièces et les annexes utiles et nécessaires à la séance, ont été transmises, avec les convocations.

Assistaient à la séance

PMMCU	Présents	Mmes Cécile MARGAIL - Aurélie PASTOR-BARNEOUD - MM. Jean-Luc GAMEZ - Patrick GOT - Gilles GUILLAUME - Théophile MARTINEZ - Jacques PALACIN - Pierre PARRAT - Max TIBAC - Fabrice TIGNERES - Alain TROUSSEU - Robert VILA
	Absents et suppléés	M. Jean-Paul BILLES suppléé par M. Joël PACULL - Roger GARRIDO suppléé par M. Daniel ERRE -
	Absents et Excusés	Mme Armelle REVEL-FOURCADE – MM. Jean-Louis CHAMBON - Charles DURAND - Rémi GENIS- Frédéric GUILLAUMON- Stéphane LODA - Patrick PASCAL - Georges PUIG
C. C. DES ASPRES	Présent	M. Jérôme DE MAURY
	Absent et Excusé	M. Bernard LEHOSSINE
C. C. ROUSSILLON CONFLENT	Présent	M. Alain DOMENECH
	Absent et Suppléé	M. Gérard SOLER suppléé par M. Guy LAFFORGUE
	Absents et Excusés	MM. Marc BIANCHINI - René LAVILLE
C.C. CONFLENT CANIGOU	Présents	MM. Henri GUITART – Bernard LAMBERT
	Absent et Excusé	M. Daniel ASPE
C. C. CORBIERES SALANQUE MEDITERRANEE	Absent et Suppléé	M. Jérôme PALMADE suppléé par M. Yves PELLET
	Absente et Excusée	Mme. Joëlle ESTALA METOIS -
C.C. PYRENEES CATALANES	Absent et Excusé	M. Jean-Pierre ASTRUCH
C. C. PYRENEES CERDAGNE	Absent et Excusé	M. Christian PALLARES
C.C. HAUT VALLESPIR	Absent et Excusé	M. Alain MALIRACH

Quorum : avec 20 présents pouvant prendre part aux votes, le quorum est constaté.

Secrétaire de séance : le comité désigne comme secrétaire de séance : M. Fabrice TIGNERES

Pouvoir : Mme Armelle REVEL-FOURCADE à M. Patrick GOT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique ;

VU la délibération n°DCS2020/43 du 22 septembre 2020 du Comité Syndical du Syndicat Mixte de la Têt Bassin Versant portant élection de Monsieur Pierre PARRAT en qualité de Président,

VU la délibération n°2020/68 : Adoptant le règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission MAPA du SMTBV ;

VU le rapport d'admission des candidatures, d'analyse des offres, du classement des offres ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres, en date du 14 octobre 2024, d'admission des candidatures et de décision d'attribution du marché ;

Rapporteur : M. Pierre PARRAT - Président

L'incision du lit de la Têt (13km entre l'A9 et l'aérodrome de Corneilla la R.) est une préoccupation majeure pour le territoire. Au-delà des effets délétères sur le fonctionnement écologique du cours d'eau, cette incision impacte des enjeux socio-économiques particulièrement structurants : stabilité des ouvrages d'art dont la RD66, drainage des nappes alluviales et risque de vidange des nappes profondes du Pliocène (source d'alimentation en eau potable de la Plaine du Roussillon), déconnexion des prises d'eau d'irrigation agricole, perte de la capacité d'autoépuration du milieu, etc.

Résultant d'un fort déficit sédimentaire (3,5 millions de m³), cet enfoncement du lit se poursuit au gré des crues. Le SMTBV s'est donc attelé à comprendre le phénomène et à chercher des solutions pour le contrecarrer. Entre 2018 et 2023, le SMTBV a réalisé une étude de diagnostic et d'avant-projet.

L'objet de la maîtrise d'œuvre est de faire progresser l'aménagement de restauration au stade projet (PRO), par des études complémentaires, et d'accompagner le SMTBV jusqu'à la réalisation d'une première tranche de travaux de restauration sur 3,2km de linéaire.

Ce secteur pilote se situe entre deux points durs : sous le pont de l'A9 et à l'ancien emplacement du passage à gué de Baho. Le suivi post travaux de ce secteur permettra de tirer des enseignements (techniques, sociologiques, procéduraux, etc.) qui serviront aux étapes suivantes de restauration.

Le marché comprend :

1. Une mission de maîtrise d'œuvre : reprise et actualisation des études d'avant-projet (AVP) sur 13kml, réalisation des études projet (PRO) sur 3,2kml, puis, sur ce périmètre, assistance à la passation des contrats de travaux (ACT), visa (VISA) des études partiellement ou totalement réalisées par l'entreprise titulaire (ou les entreprises titulaires), direction de l'exécution du (ou des) contrat(s) de travaux (DET) et assistance lors des opérations de réception et pendant la période de garantie de parfait achèvement (AOR).
2. Des missions complémentaires qui consisteront à :
 - Définir et suivre des études complémentaires à l'AVP qui seront confiés à des prestataires (marchés complémentaires) : étude géotechnique des berges, étude géophysique, étude pour compléments topographiques et bornage, étude géotechnique sur la stabilité des ouvrages existants, étude hydrogéologique, diagnostic d'archéologie préventive, étude de sols pollués ;
 - Réaliser en propre des études complémentaires à l'AVP : définition d'un protocole de suivi concerté, réalisation des dossiers réglementaires (Dossier Loi sur l'Eau, DUP et dossier d'enquête parcellaire, Dossier de Dérogation aux Espèces Protégées, dossier d'autorisation de défrichement, étude d'impact), définition d'une stratégie de maîtrise foncière, d'une stratégie d'action vis-à-vis des enjeux écologiques et, enfin, d'une stratégie de communication.

Lieu d'exécution	Saint-Estève – Baho – Villeneuve-la-Rivière – Pézilla-la-Rivière – Corneilla-la-Rivière – Le Soler – Saint-Féliu-d'Avall - Perpignan
Type de Marché	Marché de Maîtrise d'œuvre formalisé - Appel d'offres ouvert

Composition	1 tranche ferme + 10 tranches optionnelles						
Financement	80% (Agence de l'eau : 50% - Région 15% - Conseil Départemental 15%)						
Critères d'attributions	<ul style="list-style-type: none"> Valeur technique jugée au regard d'un mémoire technique : 60 % Prix : 40 % 						
Date de la publication	<ul style="list-style-type: none"> BOAMP le 19 avril 2024 JOUE le 19 avril 2024 lindependant.fr et midilibre.fr le 19 avril 2024 						
Date limite de remise des offres	<ul style="list-style-type: none"> 28/05/2024 14h00 prolongé au 04/06/2024 14h00 						
Validité des offres	<ul style="list-style-type: none"> 120 jours à compter de la date limite de réception des offres (article 5 du règlement de consultation), soit le 4 octobre 2024. Accord des candidats signé sur une prorogation du délai au 30 novembre 2024 						
Résultats de l'appel d'offres	<ul style="list-style-type: none"> 27 dossiers retirés. 2 Candidatures déposées dans les délais : Egis Eau SAS et Setec Hydratec SAS 						
Demande de précisions et audition	<ul style="list-style-type: none"> 26 juillet 2024 : demande de précisions et convocation à une audition pour l'ensemble des candidats 						
Audition	<ul style="list-style-type: none"> 2 septembre 2024. 						
Réception des offres actualisées	<ul style="list-style-type: none"> 30 septembre à 14h00 						
Date Commission d'Appel d'Offres	<ul style="list-style-type: none"> 14 octobre 2024 à 9h30 						
Résultat Commission d'Appel d'Offres	<ul style="list-style-type: none"> Admission des 2 candidatures reçues <table border="1" data-bbox="475 1272 1378 2027"> <thead> <tr> <th colspan="2">Candidats retenus</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td style="text-align: center; vertical-align: middle;">1</td> <td> <p>Egis Eau SAS 889 rue de la Vieille - Poste CS 89017 - 34965 MONTPELLIER Cedex 2 SIRET : 493 378 038 00266</p> <p><u>Le candidat est mandataire solidaire du groupement conjoint.</u></p> <p>Co-contractant :</p> <p>Agora Communication SARL 24 av. du Prado - 13006 MARSEILLE SIRET : 524 625 449 00029</p> </td> </tr> <tr> <td style="text-align: center; vertical-align: middle;">2</td> <td> <p>Setec Hydratec SAS Agence de Vitrolles - 3 Chemin des Gorges de Cabriès - 13127 VITROLLES</p> <p>Siège : Immeuble Central Seine - 42/52, quai de la Rapée - 75583 PARIS CEDEX 12 SIRET : 301 392 569 00085</p> <p><u>Le candidat se présente seul</u></p> </td> </tr> </tbody> </table>	Candidats retenus		1	<p>Egis Eau SAS 889 rue de la Vieille - Poste CS 89017 - 34965 MONTPELLIER Cedex 2 SIRET : 493 378 038 00266</p> <p><u>Le candidat est mandataire solidaire du groupement conjoint.</u></p> <p>Co-contractant :</p> <p>Agora Communication SARL 24 av. du Prado - 13006 MARSEILLE SIRET : 524 625 449 00029</p>	2	<p>Setec Hydratec SAS Agence de Vitrolles - 3 Chemin des Gorges de Cabriès - 13127 VITROLLES</p> <p>Siège : Immeuble Central Seine - 42/52, quai de la Rapée - 75583 PARIS CEDEX 12 SIRET : 301 392 569 00085</p> <p><u>Le candidat se présente seul</u></p>
Candidats retenus							
1	<p>Egis Eau SAS 889 rue de la Vieille - Poste CS 89017 - 34965 MONTPELLIER Cedex 2 SIRET : 493 378 038 00266</p> <p><u>Le candidat est mandataire solidaire du groupement conjoint.</u></p> <p>Co-contractant :</p> <p>Agora Communication SARL 24 av. du Prado - 13006 MARSEILLE SIRET : 524 625 449 00029</p>						
2	<p>Setec Hydratec SAS Agence de Vitrolles - 3 Chemin des Gorges de Cabriès - 13127 VITROLLES</p> <p>Siège : Immeuble Central Seine - 42/52, quai de la Rapée - 75583 PARIS CEDEX 12 SIRET : 301 392 569 00085</p> <p><u>Le candidat se présente seul</u></p>						

<ul style="list-style-type: none"> Résultat de l'analyse des offres actualisées et proposition de classement : 				
Candidats	Note analyse des offres	Classement des offres	Montants	
			HT	TTC
Egis Eau	90,94	1	1 459 910,00 €	1 751 892,00 €
Setec Hydratec	80,83	2	1 339 038,20 €	1 606 845,84 €
<ul style="list-style-type: none"> Choix de l'attributaire par la commission : EGIS EAU 				
Montant HT			Montant TTC	
1 459 910,00 €			1 751 892,00 €	
<p>Offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de pondération du marché, conformément à la réglementation sur les marchés publics.</p>				

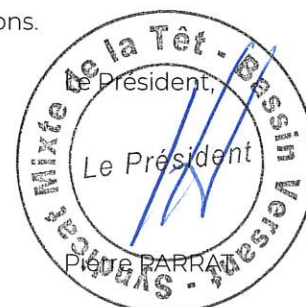
Entendu le rapport de son Président, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présentes et représentés :

- APPROUVE** l'attribution par la Commission d'Appel d'Offres du marché de maîtrise d'œuvre portant sur la restauration hydromorphologique du lit de la Têt aval - Finalisation de la conception et réalisation d'une première tranche de travaux sur 3,2 kml à l'entreprise EGIS EAU pour un montant de 1 459 910.00 € HT soit 1 751 892.00 € TTC ;
- AUTORISE** le Président en exercice, ou son représentant, à signer le marché de maîtrise d'œuvre ainsi que toutes pièces afférentes au dossier ;
- PRENDRE ACTE** que les crédits budgétaires relatifs à la réalisation du marché sont et seront inscrits aux budgets correspondants.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans que dessus.

Ont signé le Président et le Secrétaire de séance au registre des délibérations.

Envoyé en préfecture le 29/11/2024
Reçu en préfecture le 29/11/2024
Publié le 
ID : 066-200087286-20241128-202462-DE



Publié le 02/12/2024 sur le site internet du SMTBV

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif de Montpellier 6, rue Pitot 34000 MONTPELLIER peut être saisi au moyen de l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.